

Renseignements importants

Prenez connaissance des renseignements contenus dans le [Code de conduite des membres](#) avant de remplir le formulaire.

Remplissez le formulaire en ligne et transmettez-le dûment signé à l'adresse courriel de la *Direction du développement du réseau et de la concertation régionale* : mfa.ddrcr@mfa.gouv.qc.ca.

Section 1 – Identité du membre et territoire représenté

Nom :

Prénom :

Comité consultatif régional (CCR) :

Section 2 – Respect du code de conduite

Reconnaissant que chacun des membres d'un CCR doit s'engager à respecter le Code de conduite des membres, je déclare ce qui suit :

- ☐ Je m'engage à respecter le Code de conduite des membres.
- ☐ Je m'engage à informer le ministère de la Famille (Ministère) des besoins de garde du territoire que je représente et de tous les sujets de la consultation, dans un esprit d'objectivité et de neutralité et au mieux de mes connaissances.
- ☐ Je m'engage à remettre à la personne représentant le Ministère responsable de mon CCR tous les documents nécessitant ma signature et mes commentaires ou observations.
- ☐ Je m'engage, sans limite de temps, à conserver la plus stricte confidentialité concernant les renseignements auxquels j'ai eu accès dans l'exercice de mes fonctions au sein du CCR.
- ☐ Je m'engage, sans limite de temps, à ne pas utiliser, divulguer ou communiquer, directement ou indirectement, de quelque façon que ce soit et, à quiconque, toute information ou tout renseignement obtenu dans l'exercice de mes fonctions au sein du comité.
- ☐ Je m'engage à éviter tout conflit d'intérêts et à agir avec honnêteté dans le cadre de mes fonctions au sein du comité.

Section 3 – Déclaration d'intérêt

3.1 Application

La présente déclaration s'applique à chacun des membres du CCR dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, comme prévu à l'article 103.5 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*.

3.2 Condition

Toute situation pouvant nuire à l'impartialité ou créer un préjudice doit être portée à l'attention du Ministère.

Section 3 – Déclaration d'intérêt (suite)

3.3 Principe

Deux conditions doivent coexister pour qu'il y ait une apparence de conflit d'intérêts ou un conflit d'intérêts réel :

- Il doit y avoir présence d'une situation par rapport à laquelle la personne détient un intérêt personnel. À ce sujet, la Cour suprême a jugé qu'il fallait donner au terme intérêt son sens courant, usuel et habituel. Conséquemment, l'intérêt peut être pécuniaire, moral ou psychologique et être direct ou indirect.
- Il doit exister une certaine « relation » entre les tâches exercées par le membre du comité consultatif et l'intérêt qu'il détient par rapport à ladite situation. De plus, la nature de cette « relation » doit le placer dans une position où il risque de préférer ses intérêts personnels aux intérêts et aux devoirs de sa charge.

Il y a conflit d'intérêts lorsqu'il y a opposition morale ou lutte de sentiments contraires, dans laquelle se place le membre du CCR et qui le mettent en conflit avec les devoirs de sa fonction.

S'il y a lieu, décrire le conflit d'intérêts apparent ou le conflit d'intérêts réel à la **Partie B**.

Partie A – Brève description de la situation

Partie B – Nature de l'intérêt personnel

L'intérêt personnel peut être pécuniaire, moral ou physique et être direct ou indirect.

Partie C – S'il y a lieu, indiquez le degré de participation aux prises de décision dans la situation

Section 4 – Signature

- ☐ Je déclare avoir lu l'entièreté du présent document et en avoir saisi la portée.
- ☐ Je déclare avoir un intérêt personnel direct ou indirect dans des situations qui biaisent ma contribution au comité (SVP remplir la **Partie B**).
- ☐ Je n'ai pas d'intérêt personnel direct ou indirect dans des situations qui biaisent ma contribution au comité.
- ☐ Je déclare avoir pris connaissance du présent document et certifie que tous les renseignements mentionnés sont exacts et complets.

Signature du membre : _____

Date de la signature (année-mois-jour) : _____